



Rapport annuel 2012

Mot du président

C'est avec un immense plaisir que je vous livre ce rapport annuel du service de *Transports collectifs*. À la lecture de celui-ci, vous serez à même de constater encore une fois cette année l'évolution du service de *Transports collectifs*. En effet, au cours de l'année nous avons terminé le projet de conciliation travail-famille-étude en plus de démarrer le projet « *Du transport durable pour les travailleurs de la MRC de Maskinongé, une solution gagnante pour tous!* » qui permettra au travailleur de la MRC de Maskinongé de poser des gestes concrets pour l'environnement.

Ce projet permettra la mise en place du volet covoiturage et ainsi offrir plus d'opportunités de transports afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé. Le service de *Transports collectifs* a permis de déplacer 6673 personnes en 2012, portant ainsi le nombre de déplacements effectués à plus de 28 000 déplacements sur l'ensemble des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé depuis son ouverture en novembre 2004. Il est important de souligner que ces déplacements s'effectuent grâce à la collaboration de nos partenaires transporteurs qui contribuent à faire du service de *Transports collectifs* un service qui répond aux besoins de la population de la MRC de Maskinongé.

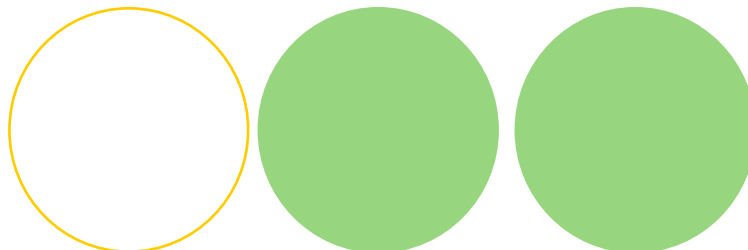
Pour l'année à venir, l'équipe travaillera à poursuivre les développements qui ont été entrepris au cours de la dernière année, soit au niveau de la création de nouvelle ligne de transport et du développement du transport durable en partenariat avec les instances de la région. L'équipe sera aussi très attentive à la préparation de la prochaine politique en transport collectif du *ministère des Transports du Québec*.

Nous désirons remercier nos membres, qui au cours de la dernière année, ont soit renouvelé ou adhéré à notre service. Merci aussi à tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur dévouement à faire en sorte que le service soit toujours grandissant. Notre bilan ne serait pas le même sans l'excellent travail accompli par notre équipe en place. Nous tenons à souligner leur professionnalisme et leur dynamisme. Merci à chacun d'entre vous.

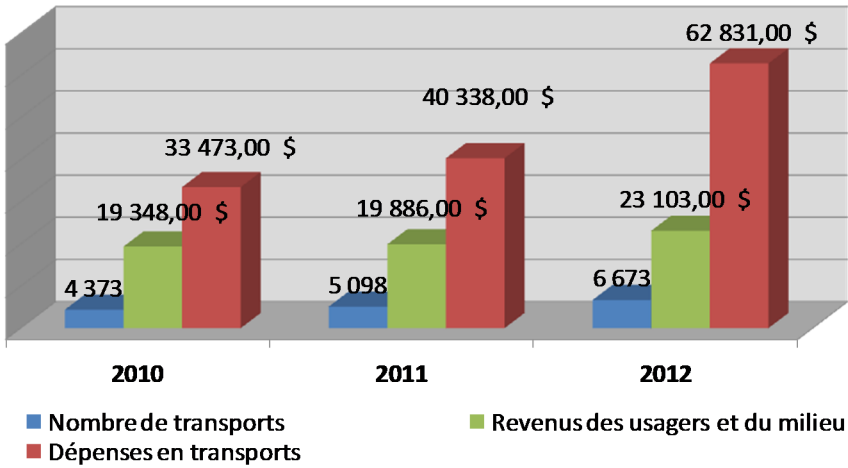
Nous vous souhaitons à tous et à toutes un agréable printemps et ce sera un plaisir de collaborer avec vous, tout au long de l'année 2013.

Vos déplacements, notre priorité!

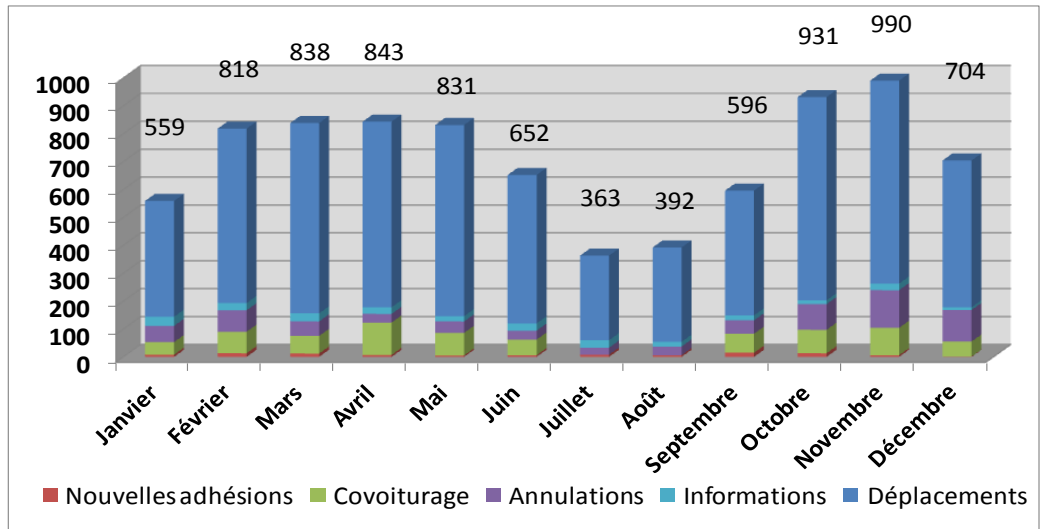
Greg Fillion, président



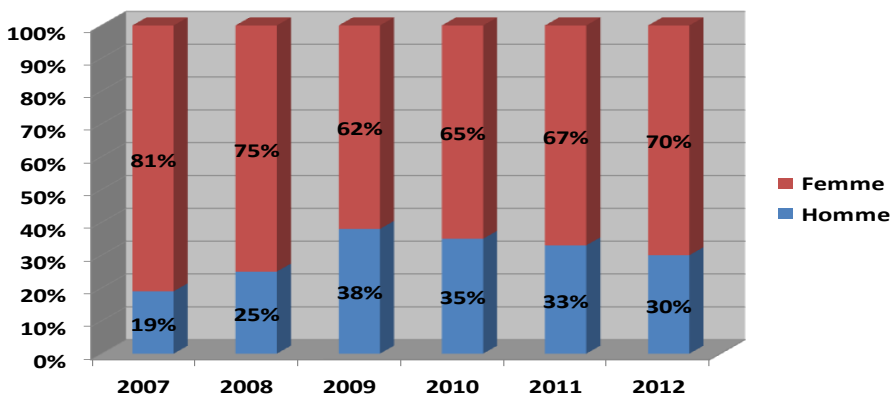
Évolution des coûts de transport



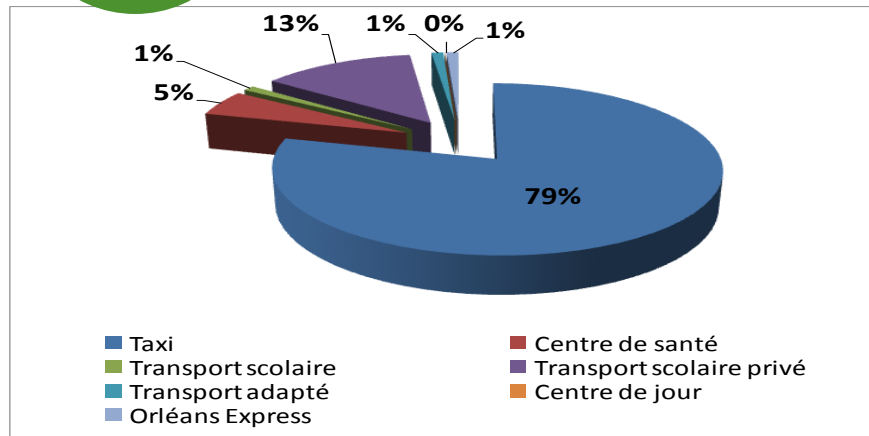
Évolution des demandes dans l'année



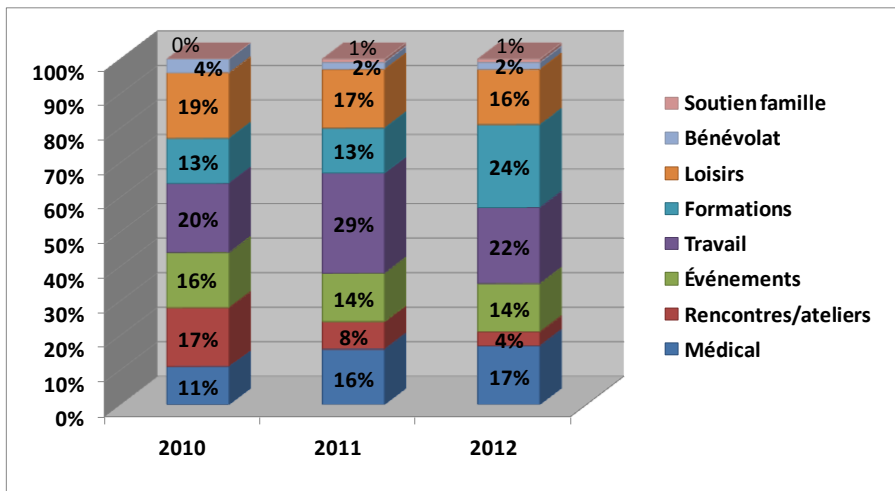
Évolution des nouveaux membres



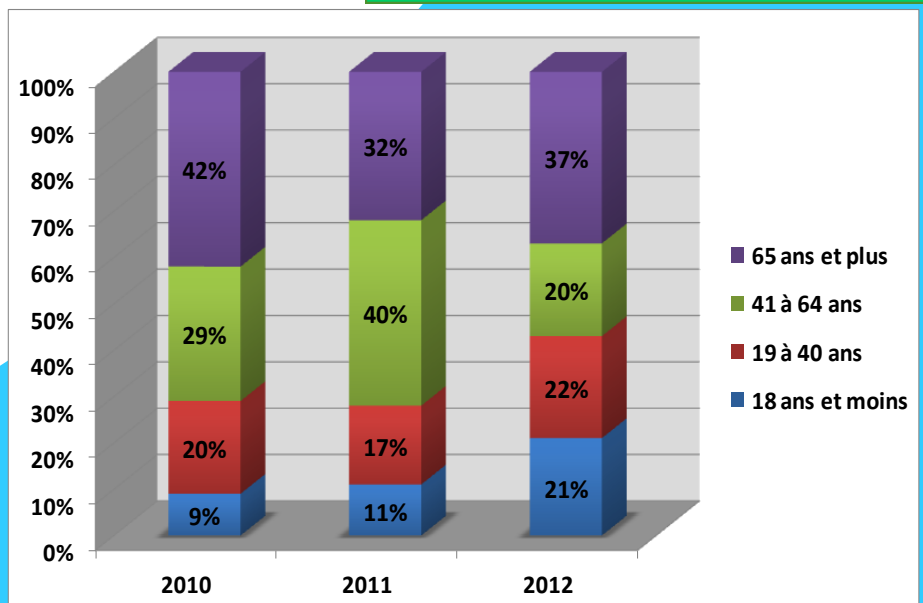
Répartition des moyens de transport



Répartition des motifs de déplacement



Représentation des âges des usagers



DESCRIPTION DU SERVICE

QU'EST-CE QU'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL?

Le transport collectif en milieu rural est dédié aux régions qui ne sont pas desservies par un service de transport urbain. C'est la mise en commun des places disponibles des partenaires transporteurs, qui vise à briser l'isolement et à favoriser l'accessibilité des services sur le territoire via une centrale de répartition.

Dans la MRC de Maskinongé, il repose sur l'utilisation des autobus scolaires, du transport adapté, des transports du Centre de santé, du Centre de jour, des transports privés et des taxis collectifs. Les heures d'utilisation du transport collectif correspondent aux heures de circulation des partenaires transporteurs. La corporation permet à ses membres d'utiliser, à peu de frais, le résiduel des places dans les transports effectués sur le territoire, selon des ententes préétablies. Du covoiturage peut aussi être proposé afin d'offrir une alternative à l'auto-solo.

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Afin de faire une demande de vérification de la disponibilité du transport, le membre en règle doit communiquer avec la centrale au moins 24 heures avant le transport demandé. La personne à la répartition aura besoin d'un certain nombre d'informations afin de vérifier la disponibilité auprès des transporteurs. Par la suite, elle communiquera avec le membre. Il se peut que la demande soit impossible à traiter selon la disponibilité et le motif. Il se peut aussi que les heures proposées soient différentes des heures demandées.

Si une annulation doit se faire, il faut communiquer avec le service de *Transports collectifs* 24 heures à l'avance afin de libérer la place dans le véhicule.

Pour plus d'information, il est possible de se référer aux règlements généraux ou au code de vie pour en savoir davantage sur le fonctionnement.

Projet

«DU TRANSPORT DURABLE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MRC DE MASKINONGÉ, UNE SOLUTION GAGNANTE POUR TOUS!»

«Ce projet est rendu possible grâce à la contribution du Fonds d'action québécois pour le développement durable et de son partenaire financier le gouvernement du Québec via son programme Action-Climat»



FIER PARTENAIRE

Comment l'utiliser ?



Il suffit de contacter le service de transport responsable du trajet que vous avez besoin. Vous devez réserver votre place au moins 24 heures à l'avance. Mentionnons que dans certains cas les places sont très occupées. C'est aussi possible d'acheter son billet à bord! Pour savoir où vous adresser : www.transportmauricie.com